

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à huis clos le **lundi 31 janvier 2022, à 19 h**, par vidéoconférence.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse  
Véronique Aubin.**

**Présences :**

Mmes	Véronique Aubin Josée Aubin Annabelle Aubin Sabrina Turgeon
M.	Yan Lavoie

**Absences :**

Mme	Lyne Vachon
-----	-------------

---

Assiste également à l'assemblée, madame Kary-Ann Taché, secrétaire réceptionniste, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

---

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

Ouverture de la séance à 19 heures et 08 minutes.

---

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution n° 22-01-17*

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU BUDGET 2022;
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC;
4. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tel que présenté.

**2. ADOPTION DU BUDGET 2022**

*Résolution n° 22-01-18*

**ATTENDU** que la municipalité de Palmarolle prévoit avoir à couvrir, pour l'année 2022, les dépenses suivantes :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Administration générale	449 237\$	
Sécurité publique	239 634\$	
Transport routier	389 262 \$	
Hygiène du milieu	434 668 \$	
Santé et bien-être	13 091 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	162 753\$	
Loisirs et culture	336 520 \$	
Frais de financement	40 516\$	
Remboursement en capital	88 949 \$	
<b>TOTAL : Dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 154 630\$</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>		
Administration générale	0\$	
Sécurité publique	391 000\$	
Transport routier	1 145 896\$	
Hygiène du milieu	12 700\$	
Aréna	57 100\$	
<b>TOTAL : Dépense d'investissements :</b>		<b>1 606 696\$</b>
<b>DÉPENSES TOTALES :</b>		<b>3 761 326\$</b>

**ATTENDU** que les revenus anticipés de l'année 2021 s'établissent comme suit :

<b>REVENUS</b>		
Taxes	1 543 191\$	
Compensation tenant lieu de taxes	22 922\$	
Services rendus	42 348\$	
Imposition de droits	41 400\$	
Intérêts	20 500\$	
Autres revenus	146 700\$	
Transferts	181 823\$	
Subventions	941 320\$	
Revenu provenant du surplus accumulé	181 046\$	
Emprunt à long terme	640 076\$	
<b>REVENUS TOTAUX :</b>		<b>3 761 326\$</b>

**ATTENDU** que ce budget est équilibré et que les chiffres ci-haut mentionnés constituent le budget 2022;

**ATTENDU** que les taux salariaux pour les pompiers volontaires pour l'année 2022, selon les tâches effectuées, faisant partie intégrante du budget, se décrivent comme suit :

POSTE	SALAIRE HORAIRE
Pompier en prévention	25 \$
Pompier – entretien mécanique	25 \$
Pompier qui reçoit de la formation	20 \$
Pompier qui donne de la formation	30 \$

**CONSIDÉRANT** le coût de l'inflation qui a grandement augmenté en 2021 et que la municipalité subit elle aussi cette variante;

**CONSIDÉRANT** les déficits budgétaires accumulés lors des dernières années;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a subi des changements au niveau de l'administration ainsi qu'au niveau du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal adopte le budget 2022 tel que lu et présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin.

**QUE** le conseil municipal s'engage à revoir en profondeur la gestion des revenus et des dépenses de la municipalité et procédera officiellement à la création d'un comité des Finances à la prochaine séance ordinaire du conseil prévue en février.

**QUE** ledit comité aura pour double mandat de revoir la gestion des dépenses et des revenus et analysera en détail les rôles dont s'est investie la municipalité au fil des années pour obtenir un portrait actuel et détaillé de sa situation financière. Par la suite, en collaboration avec ses différents partenaires, la municipalité sera adéquatement outillée pour déterminer quelles avenues sont à emprunter en termes d'offre de services, sans pour autant imputer les citoyens de nouvelles charges fiscales.

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Levée et fermeture de la séance**

*Résolution n° 22-01-19*

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 19 heures et 18 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

\_\_\_\_\_  
Véronique Aubin  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Kary-Ann Taché  
Secrétaire-réceptionniste